

Mardi 22 Mars 2011 - n°549

**Europe** - Services publics locaux - Rencontre avec Joaquín Almunia, commissaire européen  
**Urbanisme** - Fiscalité de l'urbanisme - Le point des réflexions sur le foncier constructible  
**Economie** - Conférence nationale du logement étudiant - Pistes de réflexion  
**Economie** - Gestion du patrimoine

**Economie** - Forum mondial de l'eau de mars 2012 - Réunion de préparation  
**Economie** - Agenda  
**Economie** - Journée internationale de l'eau 2011 - Lancement de l'opération : « L'eau pour les villes »  
**Economie** - Prix de l'eau en France - « Opération transparence »

## EUROPE

### Services publics locaux - Rencontre avec Joaquín Almunia, commissaire européen

Bruno Bourg-Broc, président de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (1), accompagné d'une délégation notamment composée de Jacques Pélissard, président de l'AMF, et de Philippe Loppé, représentant l'AMGVF, a rencontré le commissaire européen en charge de la concurrence, Joaquín Almunia, à Bruxelles le 17 mars 2011. Cette rencontre est intervenue alors que la Commission réfléchit à l'opportunité d'adapter les règles qui encadrent le financement des obligations de service public (Paquet Monti-Kroes). Au cours de l'entretien, les élus ont fait part au commissaire de leur attachement aux services publics locaux et des difficultés rencontrées par les collectivités pour comprendre et à mettre en œuvre les réglementations européennes dans ce domaine. Ils ont souligné la nécessité à la fois d'une clarification des concepts attachés aux différentes catégories de services d'intérêt général : SIG, SIE, SSIG, SNEIG... et d'une adaptation à la réalité locale des règles qui s'y appliquent.

En réponse, le commissaire a indiqué aux élus qu'il était tout à fait conscient des difficultés posées dans un pays comme la France par les règles européennes en la matière. Dans les propositions qu'il présentera au collège des commissaires début septembre, il s'efforcera de tenir compte du fait que bon nombre de services publics locaux n'ont aucune incidence sur le marché intérieur et ne relèvent pas, par conséquent, des règles de concurrence européenne. Lors de ce déplacement, les élus ont également rencontré les députés européens Sophie Briard-Auconie (PPE), Françoise Castex (PSE), Elisabeth Morin-Chartier (PPE) et François Alfonsi (Verts / ALE), pour leur présenter les activités des associations françaises d'élus locaux auprès de l'Union européenne. Ils ont en particulier évoqué leur préoccupation concernant l'avenir de la politique de cohésion et l'évolution du dossier « services publics - marché intérieur » (concessions, paquet Monti-Kroes, coopération public-public...) et les modalités d'une coopération sur ces différents thèmes entre les élus locaux et les parlementaires européens.

(1) La MEPLF est composée des cinq associations d'élus membres (Association des Maires de France, Assemblée des Départements de France, Association des Maires de Grandes Villes de France, Fédération des Maires des Villes Moyennes, Association des Petites Villes de France).

## URBANISME

### Fiscalité de l'urbanisme - Le point des réflexions sur le foncier constructible

Le groupe de travail portant sur la « fiscalité de l'urbanisme », présidé par le professeur Yves Jégouzo et animé par les services de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), s'est réuni le 14 mars 2011 pour une ultime séance. À l'issue des dernières propositions formulées par ce groupe de travail, un Comité de pilotage placé sous la présidence du secrétaire d'État chargé du logement, Benoist Apparu, devrait se réunir courant avril pour annoncer les mesures pour 2012.

### Fiscalité de l'aménagement

Fin 2010, les réflexions de ce groupe de travail ont porté en particulier sur la réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée dans le cadre de l'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010, instituant un chapitre spécifique dans le code de l'urbanisme.

Ce nouveau dispositif repose sur la taxe d'aménagement (TA) et le versement pour sous-densité (VSD). Appelés à entrer en vigueur le 1er mars 2012, les collectivités territoriales doivent prendre les délibérations nécessaires à leur mise en œuvre avant le 30 novembre pour l'année suivante et donc avant le 30 novembre 2011 pour la première mise en œuvre en 2012 ([voir pièce jointe](#)). Les derniers décrets nécessaires à l'application de cette réforme sont - d'après la DGALN - en finalisation d'écriture et une « circularisation » de l'ensemble des textes est prochainement prévue.

## Réforme du foncier constructible

S'agissant des réflexions menées sur la réforme de la fiscalité du foncier constructible, le groupe de travail a formulé trois propositions de mesures portant sur :

- les plus-values résultant de la cession de terrain constructible,
- la réévaluation des valeurs locatives des terrains à bâtir,
- la majoration possible de la taxe foncière des terrains constructibles.

Ainsi, pour les **plus values** portant sur les particuliers, il est proposé d'harmoniser le régime d'assiette des dispositifs de taxation attachés au foncier non-bâti constructible. L'avantage pour durée de détention pour ces mêmes terrains serait supprimé pour l'ensemble des taxes et prélèvements suivants : prélèvement au taux de 19 % (art. 150 U et suiv. CGI), taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles (art. 1529 CGI), et taxe sur les cessions à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles (art. 1605 nonies du CGI).

Le produit supplémentaire qui résulterait notamment de la suppression des abattements pour durée de détention permettrait de prélever un peu plus de 750 millions d'euros au profit du budget de l'État. Ces recettes pourraient être affectées d'une part, à un Fonds d'aide au développement de l'offre de logement, et d'autre part, à la préservation de la biodiversité.

Deuxième mesure, le groupe de travail propose de procéder en priorité à une **révision de la valeur locative des terrains à bâtir** servant de base à la taxe foncière sur les terrains non bâtis. Cette révision pourrait intervenir, d'ici 2015, sans attendre la révision des immeubles bâtis, dans le cadre d'un collectif budgétaire et, interviendrait selon les mêmes modalités que la révision portant sur la valeur locative des locaux des professionnels (art. 34 de la LFR pour 2010).

Enfin, proposition la plus concrète, dans l'attente de la réévaluation des valeurs locatives des terrains à bâtir, il est proposé par ailleurs d'assouplir et de renforcer le dispositif existant prévu par la loi ENL (art. 1396 du CGI). Ce dispositif permet de majorer la valeur locative des terrains situés en zone U et AU jusqu'à 3 euros dans les zones A et pour des montants dégressifs dans les autres zones B1, B2 et C correspondant à 3 % maximum d'une valeur forfaitaire par zone.

Le groupe de travail propose quatre modifications :

- augmenter le plafond maximum d'augmentation de 3 à 5 euros ;
- augmenter les limites de la valeur forfaitaire du terrain selon les zones de 3 à 5 % ;
- réserver l'abattement de 1 000 m<sup>2</sup> aux seules zones B2 et C ;
- permettre de pratiquer des hausses différenciées et sectorisées en fonction de la situation géographique des terrains et de la pression foncière.

## ECONOMIE

### Conférence nationale du logement étudiant - Pistes de réflexion

La conférence nationale « [Le logement étudiant: enjeux et perspectives](#) » est organisée par le Centre national des œuvres universitaires (CNOUS) à la demande de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle se tiendra le 5 avril 2011 au Centre Pompidou à Paris, et rassemblera l'ensemble des acteurs privés et publics concernés.

La manifestation est organisée par la Recherche Lefebvre, services, deux rapports

La matinée sera consacrée à la problématique « Quelles réponses apporter aux besoins du logement des étudiants ? ». Les représentants des universités, des régions, des villes moyennes, des grandes villes, des œuvres universitaires, de l'habitat social et des promoteurs immobiliers interviendront notamment.

L'après-midi deux ateliers simultanés : « Comment faciliter l'accès des étudiants dans le logement privé ? » et « Comment optimiser les synergies locales et créer de nouveaux partenariats entre les acteurs ? ».

Suivront deux autres ateliers simultanés : « Quelles initiatives innovantes pour inscrire le logement étudiant dans la cité ? » et « Quels logements pour les étudiants au 21<sup>e</sup> siècle ? »

Programme détaillé et inscription : <http://logement.cnous.fr/toutsavoir/index.php/Accueil>

## ECONOMIE

### Gestion du patrimoine

Le 1er mars, le Conseil d'analyse économique (CAE) a remis au ministre de la Culture et de la Communication, Frédéric Mitterrand, un [rapport](#) intitulé « Valoriser le patrimoine culturel français ». Ce rapport vise notamment à justifier le bien-fondé de l'intervention publique dans le secteur du patrimoine et ce, pour plusieurs motifs :- la définition du patrimoine

- l'écart entre les coûts fixes (élevés) engendrés par la gestion du patrimoine et les rendements (décroissants) offerts par le patrimoine (en raison notamment de la gratuité croissante de l'accès aux sites patrimoniaux) ;
- les externalités positives entraînées par la valorisation du patrimoine au profit du secteur touristique et commercial ;
- l'inégale intervention des acteurs économiques sur le territoire.

Les auteurs du rapport soulignent deux situations dommageables pour le patrimoine français : d'une part, l'inégale fréquentation des sites sur le territoire (certains musées et monuments étant quasiment « délaissés » par le public) ; d'autre part, l'accès insuffisant des Français au patrimoine immatériel. Le rapport suggère donc de mieux valoriser les sites peu visités (par exemple en renforçant la protection du patrimoine de proximité et en accueillant davantage de visiteurs scolaires) et de rendre

le patrimoine immatériel accessible gratuitement (notamment en accompagnant la numérisation du patrimoine par le biais du Grand emprunt, en valorisant les métiers d'art et en soutenant le recrutement dans ces filières).

Plusieurs propositions sont également avancées pour soutenir la gestion publique du patrimoine :

- 1) une participation financière accrue des professionnels du tourisme, à travers notamment l'augmentation de la taxe de séjour (qui s'élèverait à 6% du tarif d'une nuitée) et un doublement des tarifs des musées nationaux pour les visiteurs hors Union européenne (pratique déjà courante dans d'autres pays) ;
- 2) l'instauration d'une tarification plus souple dans les musées et les monuments historiques, variable en fonction de la date et de l'horaire des visites ;
- 3) la création de fonds de dotation pour les grands musées, sur le modèle anglo-saxon.

Synthèse du rapport :

[http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/resume\\_culture.pdf](http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/resume_culture.pdf)

## ECONOMIE

### Forum mondial de l'eau de mars 2012 - Réunion de préparation

La Commission politique du Forum mondial de l'eau et la Commission « autorités locales » du Comité national français invitent les collectivités territoriales françaises et leurs associations, dont la FMVM, à une réunion d'information, d'échanges et de mobilisation, le 1er avril 2011 au ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE). Se plaçant sous « le signe des solutions, le 6ème Forum mondial de l'eau a pour ambition de relever les défis identifiés dans les Forums précédents, notamment suite au Pacte d'Istanbul pour les autorités locales et régionales de 2009 ». Parmi les thématiques retenues pour la 6ème édition figurent : le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement, les relations eau / énergie, la sécurité alimentaire, le changement climatique, la gouvernance des services eau et assainissement et la coopération décentralisée. La préparation du Forum s'appuie sur plusieurs instances. La Commission « autorités locales » a été créée au sein de ce Comité national. Le ministre de l'Ecologie et du Développement durable, maire de Paris, a été nommé président du Forum mondial de l'eau et du changement climatique.

Les principaux objectifs de cette réunion du 1er avril au matin, dans les locaux du Ministère des Affaires étrangères et européennes, sont :

- de présenter le 6ème Forum mondial de l'eau de Marseille, et notamment son processus « autorités locales et régionales »,
- de mobiliser les collectivités territoriales françaises pour qu'elles participent à la préparation du Forum d'ici 2012 et à l'organisation d'événements durant le Forum en mars 2012.

Inscription à la réunion du ministère :

[www.diplomatie.gouv.fr/cncd](http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd)

Site officiel de l'événement :

<http://www.worldwaterforum6.org>

## ECONOMIE

### Agenda

**5 avril 2011** Paris

Conférence nationale sur le logement étudiant

<http://logement.cnous.fr/toutsavoir/index.php/Accueil>

### 19 avril 2011

Paris

La FMVM rencontre le président du groupe La Poste, Jean-Paul Bailly

### 26 avril 2011

Paris

## 4 mai 2011

Paris

Réunion du Conseil d'administration de la FMVM

## 9 et 10 juin 2011

Quimper

Assemblée générale de la FMVM

5es Assises des villes moyennes et intercommunalités

Inscriptions et pré-programme :

[www.assisesvillesmoyennes.fr](http://www.assisesvillesmoyennes.fr)

## ECONOMIE

### Journée internationale de l'eau 2011 - Lancement de l'opération : « L'eau pour les villes »

La Journée mondiale de l'eau se célèbre le 22 mars de chaque année. L'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté en décembre 1992 une résolution qui a déclaré le 22 mars, la « Journée mondiale de l'eau », à compter de l'année 1993. Le thème de cette année « L'eau pour les villes : répondre au défi urbain » a pour but de mobiliser et d'encourager les gouvernements, les organisations, les communautés et les individus à s'engager activement pour relever le défi de la gestion urbaine de l'eau. Il s'agira de diriger l'attention internationale pendant douze mois sur les impacts de la croissance urbaine rapide, de l'industrialisation et des incertitudes liées au changement climatique, aux conflits et aux catastrophes naturelles, sur les réseaux d'eau urbains. En effet, la majorité de la population mondiale vit dans les villes (soit pas moins de 3,3 milliards d'êtres humains), et l'étalement urbain poursuit son inexorable développement. Les bidonvilles, toujours en extension, représentent 38% de cette croissance, tandis que la croissance de la population urbaine prend de vitesse le développement des infrastructures. Dans ce contexte, le Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AMCOW) a co-organisé la Journée Mondiale de l'Eau 2011 avec les Nations unies, et les cérémonies ont été accueillies par le Gouvernement Sud Africain au « Cape Town International Convention Centre » du 20 au 22 mars 2011. En France, se tiendra le Forum Mondial de l'Eau de Marseille du 12 au 17 mars 2012, qui constituera l'événement international majeur pour clôturer cette année d'échange.

Site international sur le thème 2011 : <http://www.worldwaterday2011.org/>

Le site des Nations Unies dédié à la question de l'eau : <http://www.unwater.org/>

## ECONOMIE

### Prix de l'eau en France - « Opération transparence »

Le 21 mars, une conférence de presse a été organisée conjointement par 60 millions de consommateurs (l'Institut national de la consommation) et la Fondation France Libertés, qui ont lancé un appel à la population, pour dessiner une cartographie complète du prix du service de l'eau dans l'Hexagone. A cette occasion, a été présentée au public une « Grande Enquête collaborative pour établir une cartographie complète du prix du service de l'eau en France : combien coûte l'eau, commune par commune, quels services se cachent derrière ce prix, qui gère l'eau... ». Cette « enquête collaborative » vise à rendre plus transparents les prix de l'eau et à encourager les citoyens à participer à la définition de politiques publiques plus équitables. Cette opération est une initiative de l'ONEMA (Office National de l'Eau et de Milieu Aquatique) en partenariat avec les Villes de France. Elle vise à établir une cartographie complète du prix du service de l'eau en France : combien coûte l'eau, commune par commune, quels services se cachent derrière ce prix, qui gère l'eau... Mais, aujourd'hui, seules les communes de plus de 1000 habitants ont des tarifs accessibles en ligne.

Site de l'opération :

[www.prixdeleau.fr](http://www.prixdeleau.fr)

Site officiel de l'ONEMA Paris

Tél. : 01 45 44 99 61

<http://www.villesdefrance.fr>

© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication

Gil Avérois

Directeur délégué

Jean-François Debat

Rédacteur en chef

Guillaume Ségala

Rédaction

Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard

Secrétariat

Anissa Ghaidi